

DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Présidence de Mme Nuria Gorrite, présidente

Sur proposition du DIRH

LE CONSEIL D'ETAT DECIDE :

1. de déroger au dispositif « Covid-19 Mesures applicables au personnel de l'Etat de Vaud/ juin 2021 » comme suit :
 - a) Laisser aux services qui ont mis en œuvre le concept de dépistage le choix de poursuivre la démarche jusqu'à l'épuisement des stocks de tests à disposition ou d'y mettre un terme;
 - b) Lever l'obligation générale faite au personnel de porter le masque facial dans les locaux de l'Administration cantonale vaudoise ;
 - c) Confier aux autorités d'engagement la compétence d'imposer le port du masque facial à son personnel lorsque les circonstances l'exigent ;
2. de fixer l'entrée en vigueur de la présente décision au 28 juin 2021 ;
3. de charger le Service du personnel d'informer les services du présent dispositif.

Extrait conforme, l'atteste
LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Adopté par voie de circulation le 25 juin 2021.